

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de réalisation d'un parc photovoltaïque
lieu-dit « Les Varissons »
Commune de Sancoins (18600)

Par arrêté préfectoral n° DDT-2024-050, **une enquête publique**, portant sur le projet susvisé, est prescrite **du vendredi 5 avril 2024 à 09h00 au lundi 6 mai 2024 à 12h00 , soit pendant 32 jours consécutifs.**

Cette enquête publique s'inscrit dans le cadre de demandes de permis de construire, déposées par la société CS de Sancoins.

Le dossier d'enquête sera déposé en mairie de Sancoins, lieu unique et siège de l'enquête. Il comprend trois demandes de permis de construire, accompagnées notamment d'une étude d'impact, d'un résumé non technique du projet ainsi que de l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale sur cette procédure.

Monsieur Joseph CROS a été désigné commissaire enquêteur et monsieur Olivier ALLEZARD, commissaire enquêteur suppléant par le tribunal administratif d'Orléans.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter et prendre connaissance du dossier en versions :
- papier et également électronique, sur un poste informatique mis à disposition, à la mairie de Sancoins aux jours et horaires habituels d'ouverture,
- numérique, sur le site internet départemental de l'État (IDE) : www.cher.gouv.fr ; onglet « publications », rubrique « enquêtes publiques ».

Le public pourra formuler ses observations et propositions pendant toute la durée de l'enquête :
- sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, tenu à sa disposition à la mairie de Sancoins, aux jours et horaires habituels d'ouverture ;
- au commissaire enquêteur, qui se tiendra à sa disposition lors des permanences en mairie de Sancoins, les :

- vendredi 5 avril 2024 de 14h00 à 17h00,
- mardi 16 avril 2024 de 14h00 à 17h00,
- mercredi 24 avril 2024 de 9h00 à 12h00,
- mardi 30 avril 2024 de 14h00 à 17h00,
- lundi 6 mai de 9h00 à 12h00.

- par courrier déposé ou transmis par voie postale, à la **mairie de Sancoins** – monsieur le commissaire enquêteur - enquête publique projet de parc photovoltaïque « Les Varissons»" - **10 place de la Libération – 18600 Sancoins ;**

- par voie électronique à l'adresse suivante : ddt-epsancoins@cher.gouv.fr ;
- via le site internet départemental de l'État www.cher.gouv.fr.

Les correspondances transmises par voie postale ou déposées en mairie seront annexées au registre d'enquête et consultables en mairie. Les contributions, transmises par voie électronique, seront mises à disposition et consultables sur le site IDE.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Préfet du Cher – DDT du Cher – Mission appui au pilotage, juridique et communication - 6, place de la pyrotechnie – 18019 Bourges Cedex, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Des informations sur le projet peuvent être demandées à monsieur Paul Zunino – Tel : 06.07.27.33.91
Mail : - paulzunino@groupevaleco.com

Le commissaire enquêteur remettra son rapport et ses conclusions, accompagnés de l'exemplaire du dossier mis à disposition au siège de l'enquête, le registre d'enquête et documents annexés, à monsieur le préfet du Cher - DDT du Cher - **dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête.**

Le dossier, ainsi que le rapport du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête à la mairie de Sancoins, à la préfecture du Cher auprès de la DDT et consultables sur le site internet départemental de l'État : www.cher.gouv.fr, dans les mêmes conditions de délais.

Au terme de l'enquête publique et au vu du rapport, des conclusions et avis du commissaire enquêteur, monsieur le préfet du Cher est l'autorité compétente pour prendre, par arrêté préfectoral, la décision relative aux demandes de permis de construire.

Bourges, le 28 février 2024

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur départemental,

Signé Eric DALUZ